

Municipalité de Morin-Heights

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle communautaire, 567, chemin du Village, le mercredi, 12 janvier 2011, à laquelle sont présents Mesdames les Conseillères Leigh MacLeod et Mona Wood ainsi que Messieurs les conseillers Jean Dutil et Claude P. Lemire formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Messieurs les Conseillers Peter MacLaurin et Jean-Pierre Dorais sont absents.

La Secrétaire-trésorière adjointe, Ginette Charette, est présente.

À 19h34, Monsieur le maire constate le quorum, souhaite la bienvenue au public et le Conseil délibère sur les dossiers suivants.

1.01.11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté par la Secrétaire-trésorière adjointe.

- ORDRE DU JOUR**
- | | | |
|---|---|--|
| 1 | | Ouverture de la séance à la salle communautaire du
567, chemin du Village |
| 2 | | Adoption de l'ordre de jour |
| 3 | | ADMINISTRATION |
| 3 | 1 | Approbation des procès-verbaux |
| 3 | 2 | Finances |
| 3 | 2 | 1 Bordereau de dépenses |
| 3 | 2 | 2 État des activités financières au 31 décembre 2010 |
| 3 | 3 | Correspondance |
| 3 | 4 | Personnel |
| 3 | 4 | 1 Nomination des maires suppléants |
| 3 | 5 | Résolution |
| 3 | 5 | 1 Adjudication de l'émission de billets |
| 3 | 5 | 2 Modifications suite au financement des règlements d'emprunt
numéros 314, 353 et 282 |
| 3 | 5 | 3 Bonification du budget – Emplois d'été Canada |
| 3 | 5 | 4 Mandat – lot 3 737 028 |
| 3 | 5 | 5 Modification à la résolution 246.12.10 |
| 3 | 5 | 6 Déclaration de compétence concernant le transport adapté |
| 3 | 5 | 7 Recommandation de paiement – Mutuelle des municipalités du
Québec |
| 3 | 6 | Réglementation |
| 4 | | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 4 | 1 | 1 Rapport mensuel du Directeur |
| 4 | 2 | Personnel |
| 4 | 3 | Résolution |
| 4 | 4 | Réglementation |

Municipalité de Morin-Heights

5		TRAVAUX PUBLICS
5	1	Rapport mensuel du Directeur
5	2	Personnel
5	3	Résolution
5	4	Réglementation
6		ENVIRONNEMENT & PARCS
6	1	Rapport mensuel du Directeur
6	2	Personnel
6	3	Résolution
6	4	Réglementation
7		URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
7	1	Rapport mensuel du Directeur
7	2	Personnel
7	3	Résolution
7	4	Réglementation
8		LOISIRS ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
8	1	1 Rapport mensuel de la Coordinnatrice
8	2	Personnel
8	2	1 Remerciements à la coordonnatrice de la bibliothèque
8	2	2 Nomination de la coordonnatrice de la bibliothèque
8	2	3 Embauche – préposé à l’entretien du corridor aérobique et du chalet Bellevue
8	2	4 Embauche – surveillance de la patinoire
8	3	Résolution
8	3	1 Tour de la bibliothèque
8	3	2 Loppet Morin-Heights 2011
8	3	3 Demande de subvention – Journée du Canada
8	4	Règlementation
9		Affaires nouvelles
10		Période de questions
11		Levée de l’assemblée

2.01.11 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Les procès-verbaux des séances ordinaire et spéciale du 8 décembre 2010 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier d’assemblée, sauvegardé sur leur ordinateur portable.

En conséquence, la Secrétaire-trésorière adjointe est dispensé d'en faire lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil adopte les procès-verbaux des séances ordinaire et spéciale du 8 décembre 2010.

3.01.11 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de décembre 2010 a été remise aux membres du conseil par le biais du fichier d’assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

Le conseil a étudié les listes et :

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

Que le conseil approuve les comptes tel que détaillés dans les listes déposées.

Du 1er au 31 décembre 2010	
Comptes à payer :	168 852,60 \$
Comptes payés d'avance	261 643,19 \$
Total des achats	430 495,79 \$
Paiements directs bancaires du mois	36 464,06 \$
Total des dépenses	466 959,85 \$
Salaires nets	166 567,82 \$
GRAND TOTAL	<u>633 527,67 \$</u>

Monsieur le maire et le Directeur général sont autorisés à faire les paiements.

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception, l'état des activités financières au 31 décembre 2010.

CORRESPONDANCE

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose le bordereau de correspondance pour le mois de décembre 2010. Le Conseil ayant pris connaissance des lettres reçues lors du comité plénier, la Secrétaire-trésorière adjointe donnera suite à la correspondance.

Correspondance reçue

- 1 MRC des Pays-d'en-Haut : nominations
- 2 MAMROT: loi pour contrats municipaux
- 3 Assemblée nationale: taxe d'accise
- 4 Bulletin Pays-d'en-Haut: novembre
- 5 CLD: mémoire MDEIE
- 6 CLD: rapport d'activités novembre
- 7 MMQ : troisième ristourne
- 8 Société mutuelle de prévention: programme de prévention
- 9 Mario Laframboise : budget – emplois d'été
- 10 Commission municipale : dossier Résidence MH
- 11 UMQ : assises 2011
- 12 Groupe Procure : Tour du courage
- 13 Réseau de villes et villages en santé : cotisation
- 14 Théâtre Répercussion : tournée
- 15 Église Trinity Anglican : programme déjeuners
- 16 MDDEP : programme de redistribution aux municipalités
- 17 Tricentris : bulletin Express
- 18 Soupe populaire de la vallée de Saint-Sauveur : remerciements
- 19 Recyc-Québec : compensation
- 20 Tricentris : remboursement du prêt
- 21 CLD des Pays-d'en-Haut : assemblée générale
- 22 FQM : formations offertes
- 23 FCM : projets d'infrastructure

Municipalité de Morin-Heights

- 24 Recyc-Québec : coordonnées
- 25 MRC des Pays-d'en-Haut : Adoption du budget 2011 et règlements 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237 et 238
- 26 MRC des Pays-d'en-Haut : Règlement 226, 229 et 240

Correspondance envoyée

- A A. Vaillancourt : frais de parcs
- B G. Andrus : Domaine Balmoral
- C N. Laramée : bris de vitre
- D J. Peters : Lac Binns
- E R. MacLaurin : rue Christieville
- F N. Calixte : chemins au Domaine Balmoral
- G O. Chicoine : contrôle des animaux
- H B. Greene : réseau d'eau potable Beaulieu
- I H. Girard : contrôle des chats
- J Genivar : dossier barrage Alpino

4.01.11 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS

Considérant que le Code municipal prévoit la nomination d'un maire suppléant autorisé à agir pour la municipalité en cas d'absence du Maire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil nomme les conseillers suivants, maire suppléant, pour une période de trois mois chacun :

Date	Nom
1 ^{er} janvier – 31 mars 2011	Leigh MacLeod
1 ^{er} avril – 30 juin 2011	Jean Dutil
1 ^{er} juillet – 30 septembre 2011	Jean-Pierre Dorais
1 ^{er} octobre – 31 décembre 2011	Claude P. Lemire

Que ce conseil autorise que les paiements trimestriels des honoraires de pro-maire soient déboursés une fois l'an, vers le 15 décembre.

5.01.11 ADJUDICATION DE L'ÉMISSION DE BILLETS

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le financement des règlements 282 – Qui décrète les travaux de construction et rénovations d'édifices municipaux et un emprunt pour y pourvoir, 314 – Qui décrète des travaux au réseau d'aqueduc du Lac Vert et un emprunt pour y pourvoir et 353 – Réfection du barrage Guénette;

Considérant que la municipalité a reçu les offres suivantes :

1. Banque Royale du Canada
Prix : 100,00000 \$
Coût réel : 3,53000 %
2. Financière Banque Nationale Inc.
Prix : 98,31300 \$
Coût réel : 3,54624 %
3. Caisse Desjardins de la Vallée de St-Sauveur
Prix : 100,00000 \$
Coût réel : 4,05000 %

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les Conseillers :

Que la municipalité accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 349 300 \$ par billets en vertu des règlements 314, 353 et 282, au pair ou au prix de 100,00000 \$ échéant en série 5 ans comme suit :

43 700 \$	3,53000 %	19 janvier 2012
45 100 \$	3,53000 %	19 janvier 2013
46 800 \$	3,53000 %	19 janvier 2014
48 100 \$	3,53000 %	19 janvier 2015
165 600 \$	3,53000%	19 janvier 2016

Que les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

6.01.11 MODIFICATIONS SUITE AU FINANCEMENT DES REGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 314, 353 ET 282

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Morin-Heights souhaite emprunter par billet un montant total de 349 300 \$:

Règlement	Pour un montant de \$
314	214 100 \$
353	54 200 \$
282	81 000 \$

Attendu que la municipalité de Morin-Heights désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights avait, le 23 novembre 2010, un montant de 81 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 274 800 \$, pour une période de 5 ans, en vertu du règlement numéro 282;

Attendu que la municipalité de Morin-Heights aura, le 18 janvier 2011, un montant de 268 300 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 386 603 \$, pour une période de 5 et 10 ans, en vertu des règlements numéros 314 et 353;

Attendu à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Qu'un emprunt par billets au montant de 349 300 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 314, 353 et 282 soit réalisé.

Que les billets seront signés par le Maire et le Directeur général.

Municipalité de Morin-Heights

Que les billets seront datés du 19 janvier 2011.

Que les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2012.	43 700 \$
2013.	45 100 \$
2014.	46 800 \$
2015.	48 100 \$
2016.	49 900 \$
2016.	115 700 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la municipalité de Morin-Heights émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 314, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que la Municipalité de Morin-Heights emprunte 81 000 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 26 jours au terme original du règlement numéro 282.

Que la Municipalité de Morin-Heights emprunte 268 300 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 314 et 353.

7.01.11 BONIFICATION DU BUDGET –EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

Considération l'augmentation du salaire horaire minimum et du coût de la vie;

Considération des besoins croissants des organismes;

Considérant l'importance pour les jeunes d'acquérir des expériences de travail significatives;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que la municipalité exige que l'enveloppe budgétaire de l'initiative Emplois d'été Canada soit indexée au coût de la vie et au niveau du salaire minimum, en prenant 2006 comme année de référence, et qu'en conséquence, une enveloppe budgétaire de plus de 120 millions de dollars par année soit octroyée à cette initiative dans le prochain budget fédéral.

8.01.11 MANDAT – LOT 3 735 028

Considérant que le lot 3 735 028 a été adjugé à la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes de l'année 2001;

Considérant que le propriétaire n'a pas exercé son droit de retrait;

Municipalité de Morin-Heights

Considérant qu'il s'agit d'un immeuble de 27,366.4 mètres carrés situé principalement dans une zone marécageuse qui doit être protégée;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil donne mandat à Me Françoise Major d'établir le contrat de cession du lot 3 735 028 à la municipalité de Morin-Heights;

Que ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité.

9.01.11 MODIFICATION A LA RÉOLUTION 246.12.10

Considérant qu'une modification doit être apportée à la résolution 246.12.10 concernant l'ajustement de la rémunération 2010-2011;

Considérant que le troisième alinéa de la résolution doit être modifié pour se lire comme suit :

« Considérant que les employés contractuels sont exclus de ce dossier pour 2010, ceux-ci ayant déjà reçu leurs augmentation au cours de l'année, sauf dans le cas de madame Karen Arredondo; »

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que la résolution 246.10.10 soit modifiée ainsi.

10.01.11 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE CONCERNANT LE TRANSPORT ADAPTÉ

Considérant que lors de l'assemblée spéciale du 14 décembre 2010, le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a adopté une résolution d'intention de déclarer sa compétence en matière de transport adapté (résolution no. CM 258-12-10);

Considérant qu'en pareil cas, il y a lieu pour l'ensemble des municipalités locales d'indiquer à la MRC des Pays-d'en-Haut tout employé ou équipement devenu excédentaire suite à une telle intention de déclaration de compétence de la part de la MRC;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que le conseil de la municipalité de Morin-Heights :

- a) indique à la MRC des Pays-d'en-Haut qu'aucun employé et/ou équipement n'est devenu excédentaire suite à l'intention annoncée par la MRC des Pays-d'en-Haut de déclarer sa compétence en matière de transport adapté.
- b) transmet à la MRC des Pays-d'en-Haut la présente résolution comme devant valoir de document mentionné à l'article 678.0.2.3, CMQ.

Municipalité de Morin-Heights

11.01.11 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Considérant qu'il y a eu des dommages matériels à la propriété sise au 19, rue de la Paix suite à de fortes pluies et à l'insuffisance du fossé à cet endroit en date du 21 juillet 2010;

Considérant le dossier de la Mutuelle des municipalités du Québec no. 101133;

Considérant que l'entreprise Les expertises Richard Racette recommande que la Mutuelle des municipalités du Québec honore la réclamation des réclamants et d'accepter que les travaux de réparation soient confiés à l'entreprise R.G. Gravel Inc. pour un montant de 10 141,82 \$, taxes incluses;

Considérant la demande d'un remboursement de la franchise au montant de 5 000 \$ payable à la Mutuelle des municipalités du Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil autorise le paiement de la franchise de 5 000 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'indiqué au document ci-joint daté du 23 décembre 2010, afin de permettre la fermeture de ce dossier.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR – SÉCURITÉ PUBLIQUE

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de décembre et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, TRAVAUX PUBLICS

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception du rapport mensuel pour le mois de décembre ainsi que la liste de gestion des appels journaliers et de la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu de la délégation de compétence, règlement 351.

12.01.11 TERRAIN – AQUEDUC BASTIEN

Considérant que le bâtiment de distribution d'eau potable de l'aqueduc Bastien situé sur le chemin Loup Garou est situé sur un terrain privé;

Considérant qu'il est à l'avantage de la municipalité de régulariser la situation;

Considérant que la municipalité a offert 2 000 \$ pour le terrain plus les frais;

Considérant que la municipalité a reçu une contre offre au montant de 8 000 \$;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise la présentation d'une offre d'achat d'environ 100m²
à la propriétaire du terrain au montant de 3 000 \$.

Que ce Conseil autorise le Maire et le Directeur général à signer le
document pour et au nom de la municipalité.

Que ce Conseil affecte la somme de 5 200 \$ afin de couvrir les honoraires
professionnels et l'acquisition de l'immeuble.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception
rapport mensuel du Directeur et l'inspecteur en environnement et parcs, les
rapports de débit hebdomadaire.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR, SERVICE DE L'URBANISME

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse réception
du rapport de fin d'année du Directeur du Service d'urbanisme.

RAPPORT MENSUEL DE LA COORDONNATRICE SERVICE DES LOISIRS

La Secrétaire-trésorière adjointe dépose au Conseil qui en accuse
réception, le rapport mensuel de la Coordonnatrice du Service des loisirs
pour le mois de décembre 2010 et la liste des dépenses autorisées durant le
mois de décembre 2010 en vertu de la délégation de compétence.

13.01.11 REMERCIEMENTS A LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHEQUE

Considérant que madame Audrey Gibeault a présenté sa démission à titre
de Coordonnatrice de la bibliothèque municipale;

Considérant que madame Gibeault occupe le poste depuis treize ans ;

Il est unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil accepte à regret la décision de madame Gibeault de quitter
le poste de Coordonnatrice de la bibliothèque municipale en date du 15
janvier prochain.

Que ce Conseil remercie madame Gibeault pour ses bons et loyaux
services.

Municipalité de Morin-Heights

14.01.11 NOMINATION DE LA COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHEQUE

Considérant la démission de madame Audrey Gibeault du poste de coordonnatrice de la bibliothèque municipale en date du 15 janvier 2011;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Que ce Conseil nomme madame Lois Andren au poste de coordonnatrice de la bibliothèque municipale de Morin-Heights.

15.01.11 EMBAUCHE – PRÉPOSÉ A L'ENTRETIEN DU CHALET D'ACCUEIL DU CORRIDOR AÉROBIQUE ET DU CHALET BELLEVUE

Considérant que la municipalité doit assurer l'entretien du chalet d'accueil du corridor aérobique et du chalet Bellevue pendant la saison hivernale;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil autorise l'embauche de madame Roberta Hurwitz à titre de préposé à l'entretien du chalet d'accueil du corridor aérobique et du chalet Bellevue pour la saison hivernale, du 18 décembre 2010 jusqu'à la mi-mars 2011 pour un total de 9 heures/semaine au taux horaire de 12 \$.

16.01.11 EMBAUCHE – SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE

Considérant le rapport déposé par la Coordonnatrice du service des loisirs daté du 5 janvier 2011;

Considérant que l'embauche de deux préposés doit être faite suite au désistement de M. Gauvin-Ferron, embauché par la résolution 257.12.10;

Considérant que les sommes sont prévues au budget d'opération du Service des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Mona Wood
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce conseil autorise l'embauche de deux préposés pour la surveillance de la patinoire pour l'hiver 2010-2011 aux conditions établies à la description de tâche annexée à la présente comme suit:

Nom	Taux horaire	Heures/ semaine
Kévin Lacroix-Gagné	10,75 \$	24
Kailin Hay	11,00 \$	24

Municipalité de Morin-Heights

17.01.11 TOUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Considérant que la municipalité a invité les entrepreneurs à déposer une offre de service pour la rénovation de la tour de la bibliothèque;

Considérant que la municipalité a reçu deux offres:

Nom	Montant (taxes inc.)
Construction Stewart	53 593,05 \$
Construction McVeigh Inc.	19 618,59 \$

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire, Construction McVeigh Inc. au montant de 19 618,59 \$, taxes incluses.

Que ce Conseil affecte à ces travaux, la somme nécessaire du surplus libre.

18.01.11 LOPPET MORIN-HEIGHTS 2011

Considérant qu'il a été établi que la Municipalité serait l'hôte du Loppet Viking qui aura lieu le 27 février prochain;

Considérant que 500 skieurs participeront à cet événement;

Considérant qu'il y a lieu que le Conseil approuve la logistique entourant cet événement;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

Que ce Conseil demande au Ministère des transports l'autorisation d'enneiger et de fermer sporadiquement la route 329 afin de permettre le passage des skieurs vis-à-vis la traverse du Corridor aérobique et vis-à-vis la rue Allen entre 10h30 et 15h00;

Que le Conseil autorise la fermeture sporadique et l'enneigement des rues Bennett et Rockcliff pour la traverse du Corridor aérobique et le chemin du Lac Écho pour la traverse de la piste Triangle;

Que le Conseil autorise le stationnement sur les rues Campbell, Mountain View et Glen, le 27 février 2011;

Que le Conseil avise l'assureur que la Municipalité utilisera le terrain de l'école primaire Morin-Heights ainsi que les terrains privés situés en bordure de l'école et que pour cette journée, plus de 125 bénévoles encadreront les skieurs.

19.01.11 DEMANDE DE SUBVENTION – JOURNÉE DU CANADA

Considérant la municipalité tiendra une journée de festivités pour célébrer la Fête du Canada, le vendredi, 1^{er} juillet 2011;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean Dutil
Et unanimement résolu tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que le Directeur général soit autorisé à déposer une demande d'aide financière auprès du ministre du Patrimoine canadien dans le cadre du programme Le Canada en fête pour l'organisation d'activités soulignant la fête du Canada.

Que le Directeur général soit autorisé à signer tous les documents requis et à faire toute chose nécessaire.

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public.

20.01.11 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Claude P. Lemire
Que cette session soit levée à 20h18.

*J'ai approuvé toutes et chacune
des résolutions contenues à ce
procès-verbal*

Tim Watchorn
Maire

Ginette Charette
Secrétaire-trésorière adjointe

Quatre personnes ont assisté à l'assemblée.